



AVIS DE PUBLICITE APPEL A CANDIDATURES

OBJET : MISE EN CONCURRENCE POUR LA DELIVRANCE D'UNE AUTORISATION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

Contexte : La Commune de Vulbens met à disposition 50 emplacements situés arrière-cour, 1 rue François Buloz. Ces emplacements ont pour objectif et permettent à des exploitants d'assurer l'installation d'un ou plusieurs stands à vocation artisanale pour l'animation de la zone lors du marché de Noël de la commune. Le nombre de stands par catégorie sera limité afin que les ventes soient équitables.

Cadre Juridique :

Ordonnance n°2017-562 du 19 avril 2017 relative à la propriété des personnes publiques.

L'autorisation d'occupation du domaine public se formalisera par un arrêté municipal délivré à titre non personnel. L'occupation est temporaire, précaire et révocable.

Procédure prévue à l'article L2122-1 du code général de la propriété des personnes publiques.

Redevance :

L'occupation du domaine public est consentie moyennant **une redevance fixée à 10 € l'emplacement**
Un emplacement est entendu par les dimensions de 1,80 m X 0,80m (soit 1 table) par jour.

Aucun remboursement ne sera effectué, sauf en cas d'annulation de notre part. Vous régler la somme de participation de dix euros pour un emplacement à la journée, un reçu vous sera remis le jour même de l'exposition. Si un exposant est absent et non excusé son règlement sera encaissé. Pour éviter toute contestation, les règlements par chèque seront encaissés après la manifestation. Tout exposants étant parti avant l'horaire prévu ne peut se voir effectuer de remise forfaitaire sur le prix de son emplacement.

Conditions d'exploitation :

La mise à disposition est consentie pour une durée de 2 jours entre le 18 décembre 2021 et 19 décembre 2021.

Les stands seront mis à disposition, à l'abri du froid derrière la mairie, le marché de Noël se déroulant en extérieur, ils seront sous le chapiteau ou préau.

Les stands sont à décorer pour que ces journées soient féériques dans l'esprit de Noël. Des prises électriques sont à disposition à proximité, les rallonges ne sont pas fournies. Merci de préciser dans le bulletin d'inscription les besoins en prise électrique.

L'installation des stands se fera le matin entre 7h30 et 9h30. Ouverture au public à partir de 9h30. Un parking prévu à cet effet est à disposition. Le démontage se déroulera le soir à partir de 17h30. Le gardiennage n'est pas prévu la nuit. Avant le départ obligation de ramasser les débris et déchets quel qu'il soit et de les déposer dans des containers prévus à cet effet.

L'exposant devra rester sur son stand pendant toute la durée du marché, aux horaires d'ouverture au public et sera responsable de son emplacement. En aucun cas l'organisateur ne pourra être tenu responsable en cas de vol d'accident ou autre incident divers.

Dossier de candidature :

Le candidat est invité à fournir un dossier comprenant :

- Le bulletin d'inscription téléchargeable sur le site de la commune avec le présent avis ;
- Le règlement par chèque ;
- La photocopie d'un document d'identité ;
- L'attestation de responsabilité civile précisant l'activité sur marché et foire ;
- Copie du pass sanitaire complet OU test PCR ou antigénique à présenter le jour même (conditions pouvant évoluer selon mesures gouvernementales)

Tout dossier non complet ne pourra être retenu dans la phase de sélection.

Dépôt des inscriptions :

Date limite de dépôt des inscriptions :

Vendredi 15 octobre 2021 à 12h

Le dossier peut être remis :

- Par voie postale ou en mains propres à l'adresse suivante :
Mairie – 1 rue François Buloz 74520 Vulbens
Objet à mentionner : **Candidature Marché de Noël**
- Par courriel à :
contact@vulbens.fr
Objet à mentionner : **Candidature Marché de Noël**

Contact : Accueil

Téléphone : 04 50 04 35 77

Courriel : contact@vulbens.fr